



## BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... (NOM de jeune fille : .....)

Prénom : ..... Année de sortie du lycée : .....

Pour un couple d'anciens élèves :

NOM du conjoint : ..... Prénom : .....

NOM de jeune fille de la conjointe : .....

Année de sortie du lycée : .....

**désire(nt) adhérer / ré-adhérer / continuer à adhérer à l'Association et être inscrit(s) dans l'Annuaire, avec les mentions suivantes :**

Profession / Qualité / Fonctions : .....

Distinctions honorifiques : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : .....

Adresse professionnelle (si vous l'estimez utile)  
.....

Téléphone mobile (**souhaitable**) : .....

Adresse électronique (**recommandé**) :  
.....@.....

Je soussigné ..... déclare accepter que toutes les coordonnées ci-dessus figurent dans le prochain Bulletin annuel de l'Association et dans l'espace réservé aux adhérents sur le site Internet [www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org)

**Cotisation 2018** \* (cocher la mention ci-dessous correspondant à votre situation)

- Ancien(ne)s élèves et personnel du lycée = 28 €
- Couples d'anciens élèves = 42 €
- Veuves et veufs d'ancien(ne)s élèves du Lycée = 14 €
- Elèves sorti(e)s du Lycée en 2017 et 2018 = 14 €
- Elèves des classes préparatoires = 14 €

\* Taux de cotisation approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire réunie en 2017

**Chèque bancaire ou postal à libeller au nom de : A. A. É. L. A. à adresser à la Secrétaire de l'Association :**

Marie-Rose OTTELLO, 22 rue des Boulets- 75011 PARIS  
Tél : 01 43 67 42 83  
Adresse électronique : [marierose.ottello@free.fr](mailto:marierose.ottello@free.fr)

A ....., le ..... Signature :

## HISTOIRE

Fondée en 1848, l'Association a été reconnue d'utilité publique par le décret du 7 mars 1878, signé par le Maréchal Patrice de Mac-Mahon, Président de la République. Elle accueille en son sein depuis 1989 les anciens Elèves du Lycée Jacques Amyot et les Anciennes Elèves du Lycée Paul Bert d'Auxerre (A.A.E.L.A.).

## OBJECTIFS

« Etablir entre tous les adhérents des relations amicales, une entraide réciproque et coopérer, dans la mesure des ressources disponibles, au maintien de la réputation de ces établissements. »

## COMPOSITION DU BUREAU

**Président : Jean-François GERARD-VARET**

Médecin honoraire  
17 rue de Charentois 21140 SEMUR-EN-AUXOIS  
Tél. : 06 07 62 47 29  
mél. [president.aaela@laposte.net](mailto:president.aaela@laposte.net)

**Vice-président : Bruno BOSVY**

Professeur de Lettres  
9 C allée de Franche-Comté 89000 AUXERRE  
Tél. : 03 86 52 66 22  
mél. : [bruno.bosvy@wanadoo.fr](mailto:bruno.bosvy@wanadoo.fr)

**Secrétaire : Marie-Rose OTTELLO**

Acheteuse Sanofi-Aventis retraitée  
22 rue des Boulets 75011 PARIS  
Tél. : 01 43 67 42 83  
mél. : [marierose.ottello@free.fr](mailto:marierose.ottello@free.fr)

**Secrétaire-adjointe : Maryse BAUDOUIIN**

Médecin du travail  
17 rue de Montchapet 21000 DIJON  
Tél. : 03 80 57 47 11  
mél. : [maryse.baudouin@sfr.fr](mailto:maryse.baudouin@sfr.fr)

**Trésorière : Béatrice LEGAT**

Professeure honoraire  
35 rue des Fauvettes 89000 LABORDE  
Tél. : 03 86 48 23 75  
mél. : [tagel@wanadoo.fr](mailto:tagel@wanadoo.fr)

**Trésorier-adjoint : Stéphane DELAGNEAU**

Ingénieur  
11 rue de l'Yvette 91160  
LONGJUMEAU

Tél. : 06 62 34 52 37  
mél. : [sdelagneau@bbox.fr](mailto:sdelagneau@bbox.fr)

## REJOIGNEZ-NOUS !

### Qui peut adhérer ?

Tous les élèves ayant fréquenté, à quelque niveau que ce soit, le lycée Jacques Amyot et les établissements antérieurs dont il est l'héritier, aussi bien ceux qui y ont préparé leur baccalauréat que ceux qui ont intégré les classes préparatoires,

Tous les membres des personnels travaillant ou ayant travaillé au lycée : direction, administration, enseignement, éducation, entretien, restauration et service.

### Comment adhérer ?

En renseignant le bulletin d'adhésion ci-contre et en l'envoyant à la secrétaire de l'association (ce bulletin est également téléchargeable sur le site Internet : [www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org))

**Conseil important aux élèves : adhérez dès la sortie du lycée !** Cela peut vous permettre de bénéficier durant vos études supérieures d'aides financières appréciables, comme la Bourse André Herrmann (*voir au verso*). **Les autres aides sont accordées en priorité en tenant compte de l'ancienneté de l'adhésion à l'A.A.E.L.A..**



- avoir atteint un niveau d'études supérieures de fin de maîtrise ou de diplôme d'ingénieur (*niveau Bac + 4 ou Bac + 5*).
- présenter un projet sérieux de poursuite d'études supérieures dans un pays étranger.
- la bourse accordée doit être considérée comme un complément de ressources ; en conséquence le (la) bénéficiaire doit obligatoirement être doté(e) d'une bourse principale (Etat, Europe, Entreprise, etc.) et de ressources propres.
- la demande - accompagnée de tous les justificatifs utiles - doit être adressée au président de l'Association de 3 à 6 mois à l'avance (*les demandes sont examinées en septembre-octobre, janvier, mars-avril et juin*).
- la valeur totale ou cumulée de la (ou des) bourse(s) attribuée(e)s à une même personne est plafonnée au montant annuel des intérêts produits par la donation.



et sur

[www.jacques-amyot.org](http://www.jacques-amyot.org)

### AIDES APORTEES PAR L'ASSOCIATION

→ Organisation de réunions et conférence sur l'orientation professionnelle et les métiers : l'Association peut proposer des thèmes et des intervenants ou répond aux demandes exprimées par les élèves et leurs professeurs.

→ Conseils et appuis en accompagnement des débuts professionnels : les ancien(ne) élèves travaillent dans des secteurs professionnels et géographiques variés. Ils sont à même de donner des informations utiles, de partager leur expérience, de dispenser des conseils, de tisser des liens pour faciliter l'intégration professionnelle et la réussite de leurs jeunes camarades.

→ Attribution d'aides et de bourses :

\* Aides prélevées sur ses fonds propres et destinées :

Soit collectivement à des associations scolaires et à des activités éducatives (association sportive, concerts, chorale, club théâtre, activités du Centre de Documentation et d'Information, de la maison des Lycéens, etc.

Soit directement aux élèves à titre individuel sur la base d'un projet argumenté et chiffré.

\* Bourses « André Herrmann » :

Le donateur, ancien élève du lycée et membre de l'Association, a créé en 1987 une fondation aux Etats-Unis dont l'A.A.E.L.A. a été par la suite rendue bénéficiaire et gestionnaire. Les intérêts annuels produits par cette fondation permettent de financer des bourses destinées à faciliter la poursuite d'études supérieures à l'étranger. A titre d'information, de 1991 à 2006, 129.500 \$ ont été ainsi attribués et 27.300 € depuis 2007.

Les candidats doivent répondre impérativement aux conditions suivantes :

-- être ancien(ne) élève du lycée et être membre de l'association depuis la sortie du lycée.



Toutes les infos sur l'association et les conditions d'attribution de bourse

sur

[facebook](#)



ASSOCIATION  
Des ANCIEN(NE)S ÉLÈVES  
DES LYCÉES JACQUES AMYOT ET  
PAUL BERT D'AUXERRE

A.A.E.L.A.

